

L'honorable M. BEIQUE: Mais les dépositions n'ont pas été prises par écrit.

L'honorable M. McMEANS: Je croyais que les sténographes étaient là.

L'honorable M. DANDURAND: Non.

L'honorable M. McMEANS: Ils ont été présents pendant une partie du temps. N'ont-ils pas recueilli les témoignages concernant le bill des prêts agricoles?

L'honorable M. DANDURAND: J'ai voulu me procurer la déposition de l'un des principaux témoins afin de rafraîchir mes souvenirs; mais on m'a appris que, seuls, les témoignages des membres de la commission des grains avaient été sténographiés.

L'honorable M. McMEANS: En tout cas, les journaux du pays discuteront probablement l'affaire à fond, au cours de l'année; à la prochaine session, les intéressés nous soumettront un nouveau bill qui règlera la question.

L'honorable M. MURPHY: L'honorable sénateur suppose que cette disposition entrera en vigueur et s'appliquera pendant un an.

L'honorable M. McMEANS: Non.

L'honorable M. MURPHY: Je suis bien aise de lui entendre dire non, parce que le présent bill sera inopérant, sans vie et sans effet jusqu'à ce qu'une proclamation soit publiée et; s'il ne s'en publie pas, il demeurera lettre morte.

L'honorable M. McMEANS: Supposons que, dans sa sagesse, cette assemblée décide de rejeter le projet de loi, celui-ci sera inopérant, n'est-ce pas?

L'honorable M. MURPHY: Parfaitement. L'effet sera le même.

L'honorable M. TURRIFF: Parce que j'ai l'oreille dure ou pour une autre raison, je n'ai pas compris dans quelle situation nous nous trouverons si l'amendement est adopté. Je voudrais savoir ce qui se passerait après l'adoption de l'amendement au cas où la proclamation ne serait publiée qu'un an plus tard.

L'honorable M. SHARPE: Ce serait la mort du bill.

L'honorable M. TURRIFF: La loi adoptée l'an dernier s'appliquerait-elle?

L'honorable M. McMEANS: Oui.

L'honorable M. TURRIFF: Dans ce cas, je m'oppose absolument à l'adoption du bill.

L'honorable M. LAIRD: L'honorable sénateur m'a fait une question. Je lui répondrai simplement que ce texte a été suggéré par le syndicat lorsque ses représentants ont été consultés. C'est ce que le syndicat veut.

L'honorable M. DANDURAND: A ce sujet, je crois savoir que cette offre a été faite à une personne qui n'occupe pas la première place dans le syndicat et qui s'est trouvée avec des représentants plus importants ou plus responsables. J'ignore si elle l'accepte avec empressement ou comme un pis-aller; néanmoins, elle n'a pas pris contact avec les trois organisations coopératives des provinces de l'Ouest. Je n'admettrai pas que ces amendements satisfassent les agriculteurs de là-bas, à moins que les représentants des trois provinces dans les deux Chambres ne se déclarent contents. Naturellement, si les sénateurs qui représentent les trois provinces de l'Ouest, parlant au nom des agriculteurs, se disent satisfaits, nous aurions probablement raison d'adopter l'amendement.

L'honorable M. GORDON: Vous parlez des agriculteurs de l'Ouest. Vous voulez dire le syndicat, j'imagine.

L'honorable M. DANDURAND: J'entends dire les cultivateurs. Je ne crois pas qu'il y ait d'antagonisme entre ceux qui font partie du syndicat et les autres. Ces derniers ont continué leurs opérations comme auparavant et ils attendent les résultats pour décider d'entrer dans le syndicat ou de se tenir à l'écart. Si je comprends bien, il n'existe pas deux factions dans l'Ouest. Je crois qu'il n'y a pas de rivalité entre les cultivateurs et que les non-syndiqués voient d'un bon œil un essai qui pourrait être très heureux et auquel ils participeront peut-être.

L'honorable M. SHARPE: M. Hoey, qui est ici comme représentant du syndicat, a consulté les députés dans un autre endroit et il a obtenu leur consentement.

L'honorable M. MURPHY: Puis-je savoir quels députés?

L'honorable M. McMEANS: Les députés libéraux.

L'honorable M. SHARPE: Non, les députés agraires, les progressistes de l'autre Chambre, et il a approuvé cet amendement.

L'honorable M. MURPHY: L'honorable sénateur dit-il que celui dont il parle a pris conseil des députés agraires?

L'honorable M. DANDURAND: Des trois provinces de l'Ouest?

L'honorable M. MURPHY: De tous les députés de ces trois provinces?

L'honorable M. SHARPE: Je n'irais pas si loin. Il en a consulté un grand nombre.

L'honorable M. TURRIFF: Mon honorable ami a dû se tromper. En effet, celui qu'il donne comme le représentant des cultivateurs